

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTESEANCE EN DATE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2022Présents : cf. liste annexeSecrétaire de séance : Georges MORISONDate de la convocation du Conseil de Communauté : 24 novembre 2022Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°2

VERSEMENTS DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES

M. le Président présente les versements du budget principal aux budgets annexes ou autonomes suivants :

Budgets annexes	Montant 2022	Imputation BP	Imputation BA
BA Gites d'Entreprise	25 000 €	6521	7552
BA Activités Commerciales	50 000 €	657364	74
BA CIAS Ambert	45 000 €	657362	74
BA SPANC	10 000 €	6521	74
Abattoir	86 000 €	65738	74

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement intégral des crédits votés ;
- de charger M. le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Daniel FORESTIER



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le